

Outre ceux des écoles indiennes, 2,360 enfants indiens sont inscrits aux cours élémentaires des écoles provinciales et privées et 1,021 aux cours secondaires, soit un total général de 31,555. L'année terminée le 31 mars 1954, 1,621 Indiens recevaient une instruction secondaire ou supérieure.

*Bien-être.*—En 1953, 21,306 familles indiennes ont reçu \$3,846,650 en allocations familiales pour 62,571 enfants. Ces versements ont permis aux Indiens d'assurer à leurs enfants une meilleure alimentation et de meilleurs vêtements. Chaque année, les Indiens reçoivent environ trois millions de dollars en pensions de sécurité de la vieillesse et d'assistance-vieillesse et en allocations aux aveugles. En cas de nécessité, l'État fournit une aide directe sous forme d'aliments, de combustible, de vêtements et d'articles ménagers. La Division des affaires indiennes s'occupe également de placer dans des foyers d'adoption ou des institutions les enfants, les jeunes délinquants, les infirmes et les adultes sans emploi ou âgés; des secours sont aussi accordés aux mères non mariées ainsi qu'aux Indiens invalides pour assurer leur réadaptation.

On attache de plus en plus d'importance au placement en lieu propice des enfants qui ont besoin de protection et aux mesures de prévention de la criminalité juvénile.

Le programme et les modalités de distribution de certains vivres en vue de prévenir la tuberculose a été révisé de façon à augmenter considérablement les rations. En dehors de son aspect humanitaire, le nouveau programme vise à réduire l'incidence de la maladie. Un corps bien nourri n'est pas facilement victime de la maladie.

L'état des habitations s'est amélioré ces dernières années grâce aux efforts des Indiens eux-mêmes et par suite aussi des dépenses faites sur les fonds de bande et des prestations accordées en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Durant l'année terminée le 31 mars 1953, le coût des réparations s'est établi à environ \$221,890 et les nouvelles maisons dans les différentes réserves ont été évaluées à \$880,168. Des prêts sont consentis par la Caisse renouvelable pour l'achat de machines agricoles, d'outillage, d'essence et d'huile, de matériaux à clôture, de graines de semence, de bétail et autres nécessités, de même que pour le paiement des salaires et la réparation des bâtisses et des véhicules.

*Conservation des fourrures.*—En 1953, le programme de mise en valeur de la fourrure, entrepris en collaboration avec les diverses provinces, s'est poursuivi. La production de peaux de castors, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, a augmenté pour s'établir à environ 173,000 peaux évaluées à \$1,631,000. De plus, le piégeage, au Manitoba et en Saskatchewan, a rapporté quelque 1,097,000 peaux de rats musqués, évaluées à \$1,013,000. Dans les trois provinces, la part des Indiens dans la prise de ces animaux à fourrure s'est élevée à \$1,832,000 environ. Dans le Québec, neuf réserves d'animaux à fourrure, d'une superficie totale d'environ 150,000 milles carrés, sont affectées exclusivement aux trappeurs indiens et administrées conjointement par la Division des affaires indiennes et le ministère provincial de la